



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement communal temporaire de circulation

Interdiction de circulation et de stationnement – Parking Centre culturel Jean Wolff et Salle Harmonie à Eischen

En raison de l'organisation de l'évènement transfrontalier « ZFT Luxembourg-Wallonie » à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 4 mars 2025, a voté un règlement temporaire de circulation avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Tout stationnement et toute circulation de véhicules sont interdits sur la partie délimitée par des barrières du parking situé entre le Centre culturel Jean Wolff et la Salle Harmonie à Eischen, le mardi, 18 mars 2025 entre 9h30 et 14h00.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 4 mars 2025
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu